



BIENNALE SUISSE DU THEATRE D'AMATEURS
BIENNALE SVIZZERA DEL TEATRO AMATORIALE
BIENNALA SVIZRA DAL TEATER D'AMATURS
SCHWEIZERISCHE BIENNALE DES AMATEURTHEATERS

Biennale 2024 à Locarno

Règlement pour les Troupes participantes

Article 1

Chaque troupe inscrite, s'engage à respecter ces règles et consignes pendant la Biennale.

Article 2

Chaque troupe sélectionnée par sa Fédération présentera un spectacle.

La durée maximale est de 90 minutes pour les spectacles à thème libre et de 30 minutes pour les spectacles sur le thème " **Passion** ".

Article 3

Toutes les troupes doivent disposer d'une autorisation pour représenter la pièce choisie délivrée par l'auteur par ses mandataires ou par une société de gestion des droits.

Article 4

Chaque troupe proposant un spectacle est responsable de l'installation et du démontage du décor. La scénographie doit être simple, afin de pouvoir libérer la scène le plus vite possible pour le prochain spectacle.

Article 5

Les salles fourniront le matériel technique. Tout matériel supplémentaire devra être fourni par la troupe.

Article 6

Chaque troupe participant recevra un plan avec les dimensions des scènes et des grils technique.

Article 7

Le programme est déterminé par le comité d'organisation. En s'inscrivant à la Biennale, chaque troupe s'engage à respecter le calendrier des manifestations et à se produire à la date et à l'heure fixées pour la représentation. Il est de coutume que les troupes soient présentes pendant toute la durée de la Biennale.

Article 8

Les troupes ne doivent laisser aucun effets matériels ou personnels à la fin de la Biennale.

Article 9

Les frais suivants seront à la charge de l'organisateur

- deux nuitées avec petit-déjeuner pour chaque groupe participante (max 12 membres) ;
- Fruits et eau ;
- Apéritif de bienvenue et dîner le vendredi soir ;
- Déjeuner le samedi;
- Dîner le samedi;
- Déjeuner / panier pique-nique le dimanche.

Les autres dépenses telles que les frais de déplacement et les boissons seront à la charge des troupes participantes.

Bien entendu, pour des raisons d'organisation. Les troupes sont tenues d'indiquer le jour d'arrivée et de départ..